



"Vélo En Têt"

10, rue Sébastopol 66000 Perpignan

Tél : 04 68 55 26 85

mail : veloentet@free.fr

web : <http://veloentet.free.fr>

Infos mai 2008

- CONCOURS :

Le 2 avril, la Communauté d'agglomération organisait une comparaison entre un déplacement en voiture et en bus dans notre ville. L'arrivée était retransmise en direct sur France Bleue Roussillon. Le bus l'a emporté de peu sur la voiture. Vélo En Têt avait demandé à participer à cette "course" avec des vélos, mais cela nous a été refusé. Nous souhaitons trouver l'occasion d'avoir notre revanche... et qu'elle soit éclatante!

- NOUVELLE PISTE CYCLABLE DES ARCADES :

La piste cyclable du Serrat d'en Vaquer est ouverte, c'est un vrai long segment d'itinéraire cyclable, allez l'essayer à partir du rond-point René Cassin (rond point de Darty) au Serrat d'en Vaquer.

- AMENAGEMENTS :

Le double-sens-cyclable du quai Lattre de Tassigny, devant le Palais de justice vient d'être prolongé. Il commence maintenant devant la grande poste centrale. Nous avons demandé cela dès sa création, il y a deux ans, avec plusieurs courriers et lors de chacune de nos entrevues avec la mairie.

Par ailleurs la bande cyclable de l'avenue Rosette Blanc, qui mène à la rue F. Mistral, vient d'être rétablie après sa disparition, il y a plusieurs mois, suite à des travaux. Ouf !

-STATIONNEMENT :

Nous avons relancé la mairie qui avait promis le remplacement des arceaux enlevés pour les BIP.

- DOUBLE SENS :

Si vous avez des suggestions de rues à mettre à double sens cyclables (sens interdit autorisé aux vélos), signalez-les nous avant notre prochaine entrevue avec la mairie fin mai.

-REPARATIONS :

Xavier reste toujours à votre disposition pour des petites réparations (04 68 85 41 28)

-JUSTICE :

Vous avez peut-être vu dans la presse que Vélo En Têt avait fait l'objet d'un rappel à la loi par le Délégué du Procureur de la République suite à son action du 19 décembre dernier au cours de laquelle une quarantaine de cyclistes déguisés en pères Noël avaient peint une bande cyclable sur l'avenue Mermoz promise à une prochaine réfection. Par cette action, l'association voulait justement rappeler l'article de la Loi sur l'air qui impose la conception d'un aménagement cyclable lors de toute réfection de voie urbaine, ce qui est loin d'être le cas à Perpignan (bd Clémenceau, bd Wilson, bd Kennedy etc..)

L'audition a été une simple formalité par un magistrat tout à fait compréhensif, voire sympathisant !

Nous avons rappelé à cette occasion aux médias que notre association souhaitait se passer de ce type d'action et se réjouissait que la justice fasse son travail. Elle souhaiterait donc aussi que celle-ci s'exerce à l'encontre des décisions qui contreviennent à la Loi sur l'air, au stationnement sauvage sur les trottoirs, aux sas vélos non respectés aux feux etc...

-AGENDA :

* Samedi 24 mai, départ d'une « caravane cycliste » à 10 h place de la Victoire (Castillet) pour se rendre au marché « solidaire, bio, alternatif et commerce équitable » de Toulouges. On peut déjeuner sur place avec les produits proposés ou son pique-nique. Vélo En Têt y tiendra un stand d'information et proposera des accessoires à vendre. Stationnement vélo prévu.

* Samedi 7 juin : FETE DU VELO

-La mairie fera une information sur les vélos de location en ville

-Vélo En Têt organise un **CIRCUIT « MANIFESTIF » ET APERO MUSICAL**

puis pique-nique tiré du sac

rv 11h place de la Victoire (Castillet) : réservez la date, nous comptons sur vous !!